

**COUR SUPÉRIEURE
(Action collective)**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

N° : 200-06-000135-114

DATE : 26 août 2021

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE BERNARD GODBOUT, j.c.s.

DANIEL THOUIN

Demandeur / Membre désigné

et

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION AUTOMOBILE

Demanderesse / Représentante

c.

ULTRAMAR LTÉE

et

GROUPE PÉTROLIER OLCO INC.

et

PÉTROLES IRVING INC.

et

ALIMENTATION COUCHE-TARD INC.

et

DÉPAN-ESCOMPTE COUCHE-TARD INC.

et

COUCHE-TARD INC.

et

PÉTROLES CADRIN INC.

et

PÉTROLES GLOBAL INC.

et

PÉTROLES GLOBAL (QUÉBEC) INC.

et

200-00-215679-214

220

PHILIPPE GOSSELIN & ASSOCIÉS LIMITÉE

et

CÉLINE BONIN

et

CAROLE AUBUT

et

CLAUDE BÉDARD

et

DANIEL DROUIN

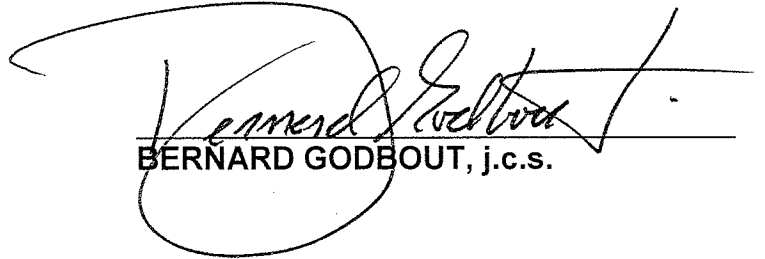
Défendeurs

**JUGEMENT SUR UNE DEMANDE CONJOINTE DES PARTIES POUR
COMMUNICATION DE DOCUMENTS**

- [1] CONSIDÉRANT le jugement du 27 juin 2019, rectifié le 17 décembre 2019;
- [2] CONSIDÉRANT la lettre du 13 juillet 2021 cosignée par Me Julie Girard et Me Pierre V. LaTraverse;
- [3] CONSIDÉRANT que le cabinet d'avocats Davies Ward Phillips & Wineberg, s.e.n.c.r.l. a reçu l'autorisation par les tierces parties de remettre ou exhiber 60 des documents saisis avec ou sans réserve aux demandeurs ou aux avocats des demandeurs seulement, documents ci-après décrits aux conclusions du présent jugement;
- [4] CONSIDÉRANT la demande des demandeurs d'autoriser le cabinet d'avocats Davies Ward Phillips & Wineberg, s.e.n.c.r.l., en conformité avec les jugements des 27 juin et 17 décembre 2019, à leur remettre ou exhiber les 60 documents saisis visés;
- [5] CONSIDÉRANT que les défendeurs consentent à cette demande.
- [6] **POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :**
- [7] **ACCUEILLE** la demande conjointe des parties décrite dans leur lettre du 13 juillet 2021, cosignée par Me Julie Girard et Me Pierre V. LaTraverse;
- [8] **AUTORISE** le cabinet d'avocats Davies Ward Phillips & Wineberg, s.e.n.c.r.l. à remettre ou exhiber les 60 documents saisis, avec ou sans réserve, aux demandeurs ou aux avocats des demandeurs seulement, identifiés au « *Tableau Excel de documents saisis auprès des tiers au dossier Thouin* », sous différentes rubriques, comme suit :

1. 34 documents qui ne font pas l'objet d'objection;
2. 4 documents qui peuvent être remis aux avocats des demandeurs seulement, sous réserve d'une objection de pertinence;
3. 22 documents qui peuvent être exhibés aux demandeurs ou leurs avocats sans leur en remettre une copie.

[9] Sans frais de justice.



BERNARD GOUBOUT, j.c.s.

Me Guy Paquette ✓
PAQUETTE GADLER INC.
Avocats *ad litem* des demandeurs

Me Martin Simard ✓
BERNIER BEAUDRY
Avocats-conseil des demandeurs

Me Pierre V. LaTraverse ✓
LA TRAVERSE AVOCATS INC. ✓
Avocats-conseils des demandeurs

Me Julie Girard
Me Louis-Martin O'Neill ✓
DAVIES WARD PHILLIPS & VINEBERG ✓
Avocats des défendeurs Ultramar, Alimentation Couche-Tard inc., Dépa-Escompte
Couche-Tard inc. et Couche-Tard inc.

Me Éric Vallières ✓
McMILLAN ✓
Avocats de la défenderesse Groupe Pétrolier Olco inc.

Me Frédéric Plamondon ✓
Me Éric Préfontaine ✓
OSLER, HOSKIN & HARCOURT ✓
Avocats de la défenderesse Pétroles Irving inc.

Me Daniel O'Brien
M^e Jean-François Paré ✓
O'BRIEN AVOCATS
Avocats des défendeurs Pétroles Cadrin inc. et Daniel Drouin

Me Sébastien C. Caron ✓
LCM AVOCATS INC.
Avocats des défenderesses Pétroles Global inc. et Pétroles Global (Québec) inc.

Me Michel C. Chabot ✓
GRAVEL BERNIER VAILLANCOURT
Avocats des défendeurs Philippe Gosselin & Associés Ltée et Claude Bédard

Me Louis Belleau
LOUIS BELLEAU AVOCAT INC. ✓
Avocats de la défenderesse Céline Bonin

Me Richard Morin ✓
LES AVOCATS MORIN & ASSOCIÉS INC.
Avocats de la défenderesse Carole Aubut